Département de HAUTE-SAVOIE Arrondissement de BONNEVILLE Canton de CHAMONIX Commune de VALLORCINE

Envoyé en préfecture le 08/10/2024 Reçu en préfecture le 08/10/2024 Publié le

ID: 074-217402908-20241001-24_07_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	5
Votants	7
procuration	2

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 1er octobre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 septembre 2024

<u>Objet</u>	
N° 24/07/03	

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, M.

François COUTAGNE

Représentés

Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS, M.

Gérard BURNET donne pouvoir à M. Jean-François DESHAYES

Absents excusés

Mesdames Guyonne FOURNIER, Rachel ROUSSET et Dominique

ANCEY et Monsieur Gérard BURNET

Secrétaire de séance M. François COUTAGNE

Budget régie chaufferie

Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précèdent

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-1 et L2121-29;
- Vu la délibération n°24/02/13 du 10 avril 2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024;
- Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- > AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes à réaliser) dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025.
- ➤ PRÉCISE que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :

Chapitre budgétaire	Crédits nouveaux votés au budget primitif + décisions modificatives	Montant autorisé avant le vote du B.P. 2024
Chapitre 21: Immobilisations corporelles	90 909.34€	22 727.34€
TOTAL	147 731.59€	22 727.34€

Ainsi fait et délibéré, Au registre suivent les signatures, Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

ID: 074-217402908-20241001-24_07_03-DE

Le secrétaire de séance, François COUTAGNE

Le Maire,

Jérémy VALLAS

Acte certifié exécutoire le : のりんしょいい Télétransmis en Préfecture le : のりんしょい Notifié ou publié le : のり しいん

La présente délibération est transmise à : Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville

Madame le Trésorier de Sallanches